

LES AVATARS D'UNE CROIX DE CHEMIN ⁷⁴

« Le mélange du vrai et du faux est plus toxique que le faux »
Paul Valéry

Les croix de chemin appartiennent au petit patrimoine rural qu'elles enrichissent d'une dimension à la fois religieuse et anecdotique qui a suscité depuis peu l'intérêt des historiens et des spécialistes de l'histoire de l'art. Sous l'expression générique de « croix de chemin » se dissimulent diverses sortes de monuments de taille et d'époque variées qui peuvent se classer de la manière suivante selon leur ancienneté ou leur destination : croix de christianisation, croix de carrefour, croix de pèlerinage, croix de limites de juridiction, croix de justice, croix de bornage, croix commémoratives ou mémorielles comme les croix dites de la peste. La multiplicité de ces petits monuments⁷⁵ répandus dans la campagne, souvent dans des lieux reculés, les ont rendus vulnérables et nombre d'entre eux ont été malmenés ou déplacés, voire ont tout simplement disparu. Objet de superstitions diverses, les croix de chemin ont parfois inspiré des légendes tirées d'événements avérés ou non, ancrés dans la mémoire collective. Plus récemment, l'engouement suscité dans le public par la redécouverte de ces attachants témoignages du passé a inspiré à des chercheurs plus ou moins avisés des thèses originales qui, en prenant le contrepied de traditions bien établies, ont jeté le trouble dans les esprits. L'exemple des gloses récentes sur la croix dite de Saint Louis à Barriac les Bosquets (Cantal) constitue à cet égard un cas d'école qui mérite d'être relaté.

La croix dite de Saint Louis à Barriac les Bosquets (Cantal) aux yeux des spécialistes

Deux auteurs, spécialistes en ces matières, ont donné une description détaillée de la croix dite de Saint Louis. Le premier, Jacques Baudoin, parle d'un *croisillon quadrangulaire de lave posé sur un fût prismatique de granite [avec] au revers du Christ, un curieux personnage portant une robe serrée à la taille et une couronne en forme de toque qui fait signe de la main droite* et l'auteur de se demander *s'il ne s'agirait pas de Saint Louis rendant la justice*⁷⁶.... Le second commentaire émane de Pascale Moulier⁷⁷ qui y voit un *personnage debout vêtu d'une robe plissée verticalement, serrée à la taille et laissant dépasser les pieds, [avec] la main gauche posée sur la hanche, la droite [étant] à moitié levée dans un geste d'accueil ou de désignation*, en ajoutant que *le personnage porte une sorte de chapeau rectangulaire qui est probablement une couronne*. Descriptions très voisines donc qui convergent notamment sur

⁷⁴ Cet article est un prolongement de l'étude publiée dans *Les Carnets d'Aurélié* (voir *Carnets d'Aurélié* n° 1 (juillet 2019) sur la croix dite de Saint Louis à Barriac les Bosquets. La rédaction de la Revue des Amis de la Xaintrie Cantalienne saisit cette occasion pour adresser ses sincères félicitations à l'Association *Artemis* pour cette initiative éditoriale qui ne manquera pas d'animer la vie culturelle pleaudienne... Elle se réjouit par ailleurs de l'intention affichée par cette nouvelle publication de se placer sous le haut patronage de Cicéron et de son adage selon lequel « La première loi de l'histoire est de ne rien dire de faux. La seconde est d'oser dire ce qui est vrai ». C'est dans le même esprit que cette étude a été rédigée avec comme seul souci d'approcher au plus près la vérité sur l'histoire de notre patrimoine. Toujours dans le même esprit d'émulation constructive, la RAXC ne manquera pas d'apporter sa modeste contribution, le moment venu, à propos d'autres sujets abordés dans les *Carnets*.

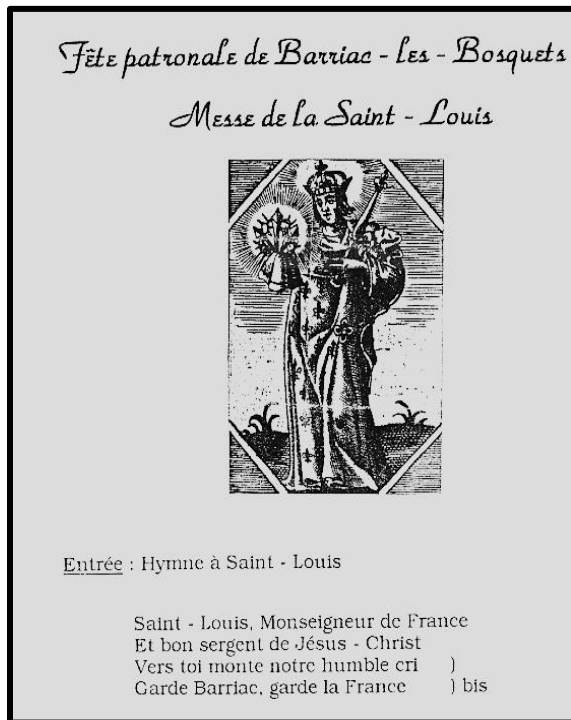
⁷⁵ Voir Pierre Moulier, *Comprendre le petit patrimoine du Cantal*, Editions de La Flandonnière, 2013, page 139.

⁷⁶ Voir Jacques Baudoin *Les croix du massif central*, Editions Créer Nonette, 2000, page 259.

⁷⁷ Voir Pascale Moulier *Croix de Haute Auvergne*, 2017.

l'hypothèse que le couvre-chef du personnage serait probablement une couronne, laissant ainsi entendre qu'il n'y a pas lieu, au moins au niveau de l'apparence extérieure, de remettre en cause l'identification traditionnelle à Saint Louis, la posture du monarque engendrant toutefois, dans les deux cas, une certaine perplexité... D'autres auteurs, plus succincts, se bornent généralement à faire référence à Saint Louis sans explications particulières.

Saint Louis dans la tradition barriacoise



Messe solennelle de St Louis, chant d'entrée qui témoigne de la ferveur des paroissiens (août 1998)

Saint Louis est le saint patron de Barriac⁷⁸ depuis des temps immémoriaux et ses habitants y sont encore aujourd'hui particulièrement attachés. Jusqu'à la Révolution, il existait à Barriac une confrérie de Saint Louis très florissante qui rassemblait les paroissiens pour des œuvres pieuses et charitables. Un reinage⁷⁹ de Saint Louis a succédé à la confrérie et s'est perpétué jusque dans les années 50 du siècle dernier. La fête patronale traditionnellement fixée autour du 25 août⁸⁰ était très fréquentée, non seulement par les habitants de Barriac et des communes alentour mais par les proches voisins limousins des communes de Rilhac, Saint Julien aux bois, Saint Privat, Auriac et même Soursac sur l'autre rive de la Dordogne. L'abbé Basset ⁸¹ rapporte qu'à cette occasion, « l'on invoquait Saint Louis pour toutes sortes de maux ; que l'on implorait son intercession pour tous les besoins de l'âme

et du corps mais que c'était surtout le souvenir du pouvoir attribué à Saint Louis et à plusieurs de ses successeurs de guérir du mal connu en patois sous le nom de *maou del Rei*⁸² qui attirait la multitude à Barriac ». Selon l'abbé Basset la foi en l'intervention de Saint Louis pour guérir ce mal légendaire n'était pas moindre que celle mise en Saint Men, le saint de Jaleyrac⁸³ connu dans tout le diocèse pour ses cures miraculeuses. On peut penser, sans en avoir la certitude, que la croix qui nous occupe a pu jouer un rôle dans ces pratiques sur lesquelles nous n'avons malheureusement que peu de témoignages.

⁷⁸ Saint Louis est le **seul** patron de Barriac et non le patron « secondaire » comme le laisse entendre l'auteur de l'article dans *Les cahiers d'Aurélien* qui confond le *titulaire* qui est le saint auquel une *église* est dédiée (en l'occurrence Saint - Martin dans le cas de Barriac) avec le *patron* qui est le saint hérité ou choisi comme protecteur de la *paroisse* (en l'occurrence Saint Louis dans le cas de Barriac.)

⁷⁹ Un reinage était l'octroi moyennant finances à l'occasion de la fête patronale, de certains titres ou dignités tels que ceux de roi ou reine de la fête.

⁸⁰ Fête de Saint Louis, correspondant à la date de sa mort à Tunis en 1270.

⁸¹ Voir Abbé Basset *Monographie de la paroisse de Barriac* chez Boubounelle à Saint-Flour, 1897, page 130.

⁸² Il s'agit des *écrouelles*, nom commun d'une maladie chronique d'origine tuberculeuse provoquant des fistules purulentes localisées sur les ganglions lymphatiques du cou.

⁸³ Voir Pierre Chabreuil, curé de Jaleyrac, *Notice historique sur Saint Men*, en vente chez l'auteur, 1935.

Si les fêtes de la Saint Louis n'ont plus la renommée qu'elles avaient jadis, un regain de ferveur s'est manifesté dans les années récentes et les fidèles ont renoué avec la tradition de processionner jusqu'à la croix, bannière en tête, à la sortie de la messe solennelle du 25 août.

L'histoire revisitée...

Cette tradition bien établie allait être bousculée récemment par deux écrits mettant en cause chacun à sa manière, l'identification avec Saint Louis du personnage représenté sur le monument, On ne s'attardera pas sur le premier texte qui veut voir dans ce personnage un danseur de Sirtaki (!) en raison sans doute de la curieuse position de ses bras. Cette forme d'esprit propre à l'ouvrage en question⁸⁴ a sans doute ses adeptes – et pourquoi pas ? – même si l'on peut regretter qu'à côté de ce trait d'humour au second degré, l'auteur n'ait pas éprouvé le besoin d'ajouter un commentaire un peu plus pertinent.

La seconde mise en cause des anciennes certitudes⁸⁵ n'a absolument rien d'humoristique et mérite donc d'être prise au sérieux... Selon cette interprétation qui se veut résolument novatrice, la croix dite de Saint Louis serait en fait *une croix de justice et de limite de juridiction (sic) et le personnage représenté ne serait pas Louis IX mais un bailli royal coiffé d'un mortier, observant la posture classique d'un orateur au sénat romain...* Cet audacieux syncrétisme et un tel renversement de perspective appellent naturellement plusieurs commentaires que l'on regroupera autour de deux questions principales pour la clarté du propos.

D'abord le *type de croix* : l'hypothèse avancée dans l'article d'un monument qui serait à la fois une croix de justice et une croix de limite de juridiction se heurte à trois objections dont chacune se suffirait à elle-même. En premier lieu, le concept de croix « mixte » qui serait à la fois de *justice* et de *juridiction* n'existe pas dans la typologie classique des croix. Il s'agit de deux types de monuments distincts correspondant à deux fonctions très différentes⁸⁶. En second lieu, la croix de Barriac ne correspond *a priori* à aucun de ces types puisqu'elle n'a ni le *fût allongé* et les *degrés* caractéristiques des croix de justice (voir illustration ci-contre) ni le *blason* ou autre signe distinctif permettant d'identifier des seigneuries limitrophes. Enfin rien ne permet d'affirmer que la limite actuelle entre les communes de Pleaux et de Barriac sur laquelle se situe effectivement la croix, corresponde à la démarcation entre deux entités seigneuriales ; à cet égard l'argument tiré du fait que la croix se trouverait sur les terres du Doignon ne peut être retenu puisque, comme il ressort clairement du plan reproduit dans l'article, le village le plus proche n'est pas le Doignon



Croix de justice du
Malzieu (Lozère)

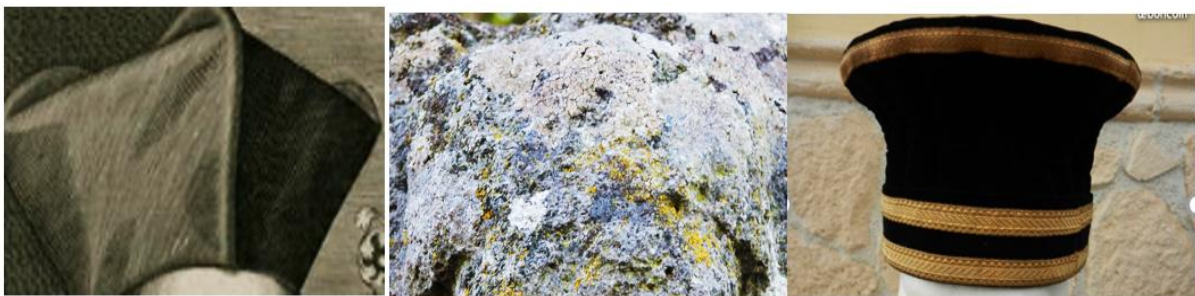
⁸⁴ Rémi Ros, *Le Cantal autrement (partie Ouest)*, page 86.

⁸⁵ Voir *Les croix de justice et de juridiction : l'exemple de la croix dite de Saint Louis* par Sybille Tixidre - Merlin. *Les carnets d'Aurélien* n°1 juillet 2019, page 17.

⁸⁶ La croix de justice est souvent associée au pilori comme le montre l'exemple des croix manuelles au Portugal et des croix du Gévaudan (Fournels, Le Malzieu etc.) ; les croix de bornage ou de juridiction marquent la limite entre deux - ou trois - juridictions seigneuriales ou ecclésiastiques (cf. la croix des trois évêques sur le plateau d'Aubrac). Sur ces questions, voir Jacques Baudoin, *Les croix du Gévaudan*, Editions Créer Nonette, pages 7- 40.

mais Leyge ; or le village de Leyge ne relevait pas de la seigneurie du Doignon⁸⁷ mais de la maison de Lignerac et, aurait-il appartenu au Doignon, que cela ne l'aurait pas, pour autant, rattaché à une hypothétique « justice seigneuriale de Pleaux », concept vide de sens puisque, comme chacun sait, la cité comptait plusieurs seigneurs⁸⁸.

La seconde question concerne l'affirmation selon laquelle le personnage représenté sur la croix serait *un bailli à robe longue et à mortier* (sic), tel qu'il aurait été institué par l'ordonnance royale de 1254. Or si la grande ordonnance de 1254 sur la justice traite effectivement du rôle des baillis, aucune de ses dispositions ne semble se référer au détail de leur costume. Quant à la référence au *mortier*, on peut se demander si elle n'est pas triplement déplacée dans la mesure où ce couvre-chef 1) n'apparaîtra que beaucoup plus tard dans l'histoire du costume des magistrats 2) sera longtemps réservé aux plus hauts dignitaires des parlements de l'Ancien régime 3) ne ressemble en rien à la coiffure figurant sur la croix



Comparaison entre le couvre-chef du personnage de la croix de Barriac (au centre) et deux mortiers respectivement du 17^e (à gauche) et du 19^e siècles (à droite)

de Barriac dont les bords extérieurs sont strictement parallèles sur toute la hauteur alors que ceux d'un mortier convergent vers le bas, comme le suggère l'image de l'ustensile éponyme (voir illustrations). Quant aux considérations sur la longueur respective des robes, on peut se demander s'il n'y a pas confusion. En effet, contrairement à ce qui est suggéré dans l'article, il n'existe pas, à proprement parler, de hiérarchie entre un bailli de robe courte et un bailli de robe longue mais une différence d'attributions, les premiers – toujours nobles - exerçant des compétences militaires (par exemple pour la convocation du ban et de l'arrière-ban) alors que les seconds sont cantonnés à des compétences administratives et judiciaires⁸⁹.

Ultime tentative de l'auteur pour rapprocher le personnage de la croix de Barriac du monde de la magistrature : y déceler une *posture* rappelant celle des sénateurs romains s'adressant à leurs pairs, la main droite levée, paume tournée vers le ciel et l'autre main sur la hanche. Cette posture serait censée rappeler que Saint Louis a voulu établir une justice inspirée du

⁸⁷ Le terrier du Doignon (1589), consulté, ne comporte aucune reconnaissance concernant le village de Leyge. La terre de Leyge appartenait avant la Révolution à la famille Robert Lablanche.

⁸⁸ Sauf à viser la justice du *pariage* de Pleaux mais son extension territoriale n'allait pas jusque-là...

⁸⁹ Il paraît assez hasardeux de reconnaître un bailli à robe courte dans le personnage plutôt caricatural de la croix du Verdier cité en exemple, d'autant plus que son chapeau à larges bords fait plutôt songer à un chapeau breton ou au couvre-chef de la police montée canadienne qu'à un *mortier*, si tant est que les baillis n'en aient jamais portés ! De même qu'il est bien hasardeux de suggérer que le bloc de basalte sur lequel s'élève la croix en question serait l'ancien autel de la chapelle Saint Antoine de Rosson. Cette question et beaucoup d'autres seront traitées dans un article exhaustif sur la commanderie de Rosson de l'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint Lazare de Jérusalem, que l'AAXC se propose de publier prochainement, sur la base de documents inédits.

droit romain. Or, si ce dernier point n'est pas faux en soi, on peut légitimement s'interroger sur l'existence d'un lien entre cette attitude doctrinale abstraite et l'apparence d'une modeste croix de chemin d'un coin reculé d'Auvergne. Et ce d'autant plus que le personnage n'a nullement la *paume de la main* (à supposer qu'il s'agisse d'une main !) tournée vers le ciel, mais clairement dirigée vers le spectateur, ce qui enlève toute pertinence à cette digression romaine ! En conclusion et sans mettre en cause la bonne volonté de l'auteur, on voit mal comment un ensemble disparate de suppositions floues, souvent contradictoires et contraires à la réalité matérielle et historique, serait de nature à invalider une tradition bien ancrée dans la mémoire collective. Le bon sens commande donc de s'en tenir à la thèse de la représentation de Saint Louis, tout en s'efforçant de l'accréditer par de nouveaux arguments.

Retour aux sources...

Saint Louis n'est pas seulement présent sur la croix de chemin en bordure de la route vers Pleaux. Il figure aussi sur une bannière en soie brodée déployée lors de la procession annuelle et il sert de modèle à une ancienne statue polychrome (18^e), portée solennellement à la même occasion, lors de la fête patronale. Or il existe une ressemblance indéniable (vêtements, attributs, posture etc.) entre la statue honorée lors de la procession et le personnage figurant sur la croix, comme il ressort des images ci- dessous⁹⁰.



Figure 1 Croix de Saint Louis
(cliché Aurélie Aubignac)



Figure 2 Statue Saint Louis
Eglise de Barriac



Figure 3 Croix de Saint Louis

La figure 1 met bien en évidence, malgré l'usure de la pierre, la couronne d'épines achetée par Saint Louis en 1238 à Baudoin de Courtenay ; mais la précieuse relique cachant en partie la main (comme sur la statue de l'église), les observateurs ont confondu les deux et vu une main - nécessairement disproportionnée – à la place de la relique. On peut deviner par ailleurs sur la figure 3 l'esquisse d'un sceptre dans la main gauche du roi⁹¹. Autant d'attributs présents sur la statue de l'église (figure 2). Quant au couvre-chef, il est la traduction maladroite de la

⁹⁰ Les photos sont prises à différentes périodes de l'année et sous des angles différents ce qui explique la netteté plus ou moins grande de certains détails.

⁹¹ La présence du sceptre résulte d'une part de l'angle existant entre le bâton et les plis verticaux de la robe et, d'autre part, du relief de la pierre au toucher, qui ne laisse aucun doute sur l'intention du sculpteur.

couronne royale de la statue polychrome ; on devine d'ailleurs sur la pierre, quelques traces de volumes érodés par le temps qui tentaient sans doute d'en reproduire les détails.

Au terme de cette brève analyse, il semble difficile de mettre en doute la volonté du tailleur de pierre de Barriac, d'orner la croix du village de l'image du saint patron de la paroisse. Mais cette conviction ancienne est devenue aujourd'hui une quasi-certitude grâce à la perspicacité de Madame Aurélie Aubignac, docteur en histoire de l'art et archéologie, qui a pu déceler quatre fleurs de lys à la base du fût prismatique de la croix. Si l'auteur de cette heureuse découverte estime – et c'est bien compréhensible - que l'existence de ces fleurs de lys reste « cohérente » avec l'hypothèse de la représentation d'un bailli, nous considérons, pour notre part, que la présence, aux quatre coins du fût de la croix, du symbole de la royauté *constitue une preuve supplémentaire de la représentation du monarque en personne*, comme tous les autres indices, parfaitement concordants, le laissent clairement supposer.

Pour terminer sur une note plus actuelle, gageons que le fait de lever définitivement le doute sur l'identité du personnage de la croix rassurera les Barriacois, premiers concernés, sur la pérennité de leurs traditions. En effet Il y a tout lieu de penser que ces derniers n'auraient que modérément apprécié d'échanger le *face à face* émouvant entre la statue de bois doré et son *alter ego* de pierre - point d'orgue de leur pèlerinage annuel - contre le discours (*oratio*) muet d'un fonctionnaire local jugeant quelque querelle de bornage ! **JKN**

